

Armoire Passive Sécurimax 30' - Sous Paillasse



Une nouvelle gamme spécialement conçue pour le stockage des produits inflammables en conformité à la norme EN 14470-1

Note : Pas noté

Prix

[Poser une question sur ce produit](#)

Description du produit

AMS 70032 - Armoire «Passive» Sécurimax 30' - Sous Paillasse

Armoire sous paillasse 1115 x 630 x 635 mm, «Passive» (à raccorder sur une unité de filtration ou un système d'extraction)

Capacité de stockage 60 litres.

Poids 108 Kg

Existe en version compartimentée : AMS 71032

Les modèles sont ici proposés avec une unité de filtration ou sans unité de Filtration en version "Passive"... (Le modèle sous paillasse n'est proposé qu'en version "passive").

Sur les modèles à Filtration les caissons sont équipés d'un Filtre adapté aux vapeurs inflammables.

Tous les modèles sont proposés en version Multirisque avec paroi étanche de séparation de l'enceinte en 2 compartiments distincts avec bacs de rétention individualisés.

Ce que dit la norme EN 14470-1 :

- Protection Incendie : en cas d'incendie l'armoire doit garantir que pendant au moins 15 minutes, son contenu ne contribuera pas à accroître les risques ou la propagation du feu.
- Tests au Feu: les armoires de cette gamme ont subi les tests de destruction au feu selon les normes EN 14470-1 de 2004 et EN 14470-2 de 2006 en laboratoire accrédité COFRAC
- Volume de rétention: le volume du bac de rétention doit pouvoir contenir au moins 110% du volume du plus gros récipient stocké dans l'armoire ou 10% du volume total stocké.
- Construction: les portes doivent être refermables automatiquement quelque soit leur position. Les différentes parois de l'armoire doivent être de construction identique et de même épaisseur.

Matériaux constitutifs de type coupe feu selon les normes ISO 834-1 et EN 1363-1.

- Les armoires doivent être munies de la signalétique adaptée :

pictogrammes conformes à la norme ISO 3864 "matières inflammables", "flamme nue interdite" et "interdiction de fumer", charge maximum admissible par étagère, capacité maximum du plus grand récipient pouvant être stocké, temps de résistance au feu et le rappel de maintien des

portes fermées lorsque l'armoire n'est pas utilisée...

- Ventilation: les armoires doivent être munies d'orifices d'entrée et de sortie d'air à fermeture automatique en cas d'incendie permettant aussi le raccordement à une ventilation forcée ou à un caisson de filtration.

Pour une armoire ventilée le renouvellement d'air doit être au moins égale à 10 fois le volume de l'armoire par heure, portes fermées.

Commentaires des clients

Il n'y a pas encore de commentaire sur ce produit.